



ARRÊTÉ n° 2-DRH-2020 du 02 mars 2020
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE
DES PROFESSEURS CERTIFIÉS ET DES ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT

Le Recteur de Mayotte,

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le Décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

Vu le Décret n°72-583 du 4 juillet 1972 définissant certains éléments du statut particulier des adjoints d'enseignement ;

Vu l'arrêté rectoral n°003 RM/DJ/2020 en date du 23 janvier 2020 portant délégation de signature à Monsieur Dominique GRATIANETTE, secrétaire général de l'académie de Mayotte ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du scrutin concerné, en date du 06 décembre 2018 ;

ARRÊTE :

Article 1er : Sont nommés membres de la commission administrative paritaire locale des professeurs certifiés et adjoints d'enseignement les représentants de l'administration et les représentants des personnels régulièrement élus, désignés ci-après :

A / Représentants de l'administration :

a) Membres titulaires :

- Monsieur Gilles HALBOUT, recteur de Mayotte, président
- Monsieur Dominique GRATIANETTE, secrétaire général
- Monsieur Stéphane BAYIG, directeur des ressources humaines
- Madame Catherine IBANEZ, IA-IPR d'économie-gestion
- Monsieur Eric LEGRAS, IEN EG Maths Sciences
- Madame Sandrine INGREMEAU, IA-IPR déléguée académique au numérique éducatif
- Monsieur Laurent SOUCHARD, IA-IPR de mathématiques
- Madame Catherine DAUMAS, IA-IPR lettres
- Monsieur Fily KOUADIO, IA-IPR anglais
- Monsieur Attoumani BINA, chef de la DPE 2 D
- Madame Loetizia FAYOLLE, IA-IPR Histoire-Géographie
- Monsieur Laurent CHABASSIER, proviseur du lycée Younoussa Bamana
- Madame véronique FABRE, principale adjointe du collège de Passamaity
- Monsieur Didier PIOLAT, proviseur du lycée de Petite-Terre
- Monsieur Patrick LOVAL, proviseur du lycée Mamoudzou nord
- Madame Claudine VANDERDRIESSCHE, principale du collège de Kani-Kéli
- Monsieur Anani LAWSON, principale du collège de Tsimkoura
- Madame Laurence COMTE, IA-IPR SVT
- Madame Patricia TRUMPI, chargée de GRH de proximité

b) Membres suppléants :

- Monsieur Philippe LELOURDY, contrôleur de gestion
- Monsieur Abdoul KAMARDINE, chef de la DPA
- Monsieur Antoine RIDARD, chef de la DOS
- Madame Corinne JUHEL, chef de la DPC
- Monsieur Joseph BUISAN, proviseur du lycée de Bandré
- Madame Jocelyne BERNARD, principale du collège de Bouéni
- Madame Edelette MEYABENE, principale adjointe du collège de Doujani
- Madame Aminata THIENTA, proviseure adjointe du lycée Younoussa Bamana de Mamoudzou
- Monsieur M'Hamed SLIMANO, proviseur adjoint du lycée de Sada
- Monsieur Richard BARBE, principal du collège Zéna M'Déré
- Madame Sophie BOURDIN, principale du collège Frédéric d'Achery de Koungou
- Madame Isabelle HAMON, principale du collège de Kawéni 2
- Monsieur William MINGUELY, responsable de la cellule juridique
- Monsieur David LEPERS, principal du collège de Kwalé
- Madame Mélanie LAROCHE-GHRISSI, chef de la DPE 1 D
- Madame Claudine HAAB, principale du collège de M'tzamboro
- Monsieur François KAYUMA, principal adjoint du collège de Bandré
- Monsieur Marc ROBAS, principal adjoint du collège Bouéni M'Titi de Labattoir
- Madame ALI NASSIBOU Binti-Saffy, adjointe chef de division DPE 2 D

B/ Représentants du personnel :

Au titre de la FSU

a) Membres titulaires

Classe normale (9)

M. DESTENAY Philippe, M. MIQUEL Thomas,
M. BA Konko, M. SILVAS Sabrina, M. SAINDOU DIMASSI Mouftahou,
M. LOUHIBI RUBIO Habib, M. ANDAZA Benoit, M. BOURA Anli, CHERICHI
Foued

Hors-classe et classe exceptionnelle (2)

M. NOURI Henri, Mme BRUN Brigitte

b) Membres suppléants

Classe normale (9)

M. MAUNOIR Marc-Aurèle, M. DUBRUQUE Joris,
M. GELIN Mathieu, Mme MAANDHUI Gwenaële, M. FERTON Pascal,
Mme RENAULT Katell, M. GRANELLLO Pierre, Mme BEN IDJABOU Jacqueline,
M.CIMA Christophe

Hors-classe et classe exceptionnelle (2)

M. MARIAN Didier, Mme LE BIHAN Patricia

Au titre de la CGT Educ'action :

a) Membres titulaires

Classe normale (2)

Mme HUGON Léa, M. FORNONI Franck

Hors-classe et classe exceptionnelle (1)

M. GABA Jonas

b) Membres suppléants

Classe normale (2)

Mme ALI HARED Neima, M. DUCHESNE Nicolas

Hors-classe et classe exceptionnelle (1)

Mme SUPPIN Laure

Au titre du SGEN CFDT :

- a) Membres titulaires
Classe normale (1)
Mme KIRTZ Cécile

Hors-classe et classe exceptionnelle (1)
M. PETIT Salim

- b) Membres suppléants
Classe normale (1)
M. ZINGOULA Richard

Hors-classe et classe exceptionnelle (1)
M. OTTOU Claude

Au titre de l'UNSA éducation :

- a) Membres titulaires
Classe normale (1)
M. BILLEROT Alexandre

Hors-classe et classe exceptionnelle (1)
M. KUOLA Vital

- b) Membres suppléants
Classe normale (1)
Mme HAFID Nadia

Hors-classe et classe exceptionnelle (1)
M. MONGINY Eric

Au titre de Sud éducation :

- a) Membres titulaires
Classe normale (0)

Hors-classe et classe exceptionnelle (1)
M. HANAFI Rachid

- b) Membres suppléants
Classe normale (0)

Hors-classe et classe exceptionnelle (1)
M. JALIL El Mostafa

Article 2 : La durée de leur mandat est fixée à quatre ans, à compter de la date d'effet de l'arrêté de composition, soit le 1^{er} février 2019.

Article 3 : Le précédent arrêté portant nomination des membres de la commission administrative paritaire locale des professeurs certifiés et des adjoints d'enseignement de Mayotte, en date du 26 février 2020 est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général du Rectorat de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Mamoudzou, le 02 mars 2020

